

Landesbibliothek Oldenburg

Digitalisierung von Drucken

De L'Esprit Des Loix

Ou Du Rapport Que Les Loix Doivent Avoir Avec La Constitution De
Chaque Gouvernement, Les Moeurs, Le Climat, La Religion, Le Commerce,
&c.

Montesquieu, Charles de

Amsterdam, 1749

Chapitre VIII. Cas ou la force defensive d'un Etat est inseriee a sa force
offensive. Chapitre IX. De la force relative des Etats. Chapitre X De la
foiblesse des Etats voisins.

urn:nbn:de:gbv:45:1-600

CHAPITRE VIII.

LIVRE
NEU-
VIÈME.*Cas où la force défensive d'un Etat est inférieure à sa force offensive.*Chap. VIII.
IX. & X.

C'ÉTOIT le mot du Sire de Coucy au Roi Charles V. „ que les Anglois ne sont jamais si foibles ni si aisés à vaincre que chez eux”. C'est ce qu'on disoit des Romains; c'est ce qu'éprouvèrent les Carthaginois; c'est ce qui arrivera à toute Puissance qui a envoyé au loin des armées, pour réunir par la force de la Discipline & du Pouvoir militaire ceux qui sont divisés chez eux par des intérêts politiques ou civils. L'Etat se trouve foible à cause du mal qui reste toujours, & il a été encore affoibli par le remède.

La maxime du Sire de Coucy est une exception de la règle générale qui veut qu'on n'entreprenne point de guerres lointaines. Et cette exception confirme bien la règle, puisqu'elle n'a lieu que contre ceux qui les ont eux-mêmes entreprises.

CHAPITRE IX.

De la force relative des Etats.

TOUTE grandeur, toute force, toute puissance est relative. Il faut bien prendre garde qu'en cherchant à augmenter la grandeur réelle, on ne diminue la grandeur relative.

Sous le Règne de Louis XIV. la France fut au plus haut point de sa grandeur relative. L'Allemagne n'avoit point encore les grands Monarques qu'elle a eus depuis. L'Italie étoit dans le même cas. L'Ecosse & l'Angleterre ne formoient point un Corps de Monarchie. L'Arragon n'en formoit pas un avec la Castille; les parties séparées de l'Espagne en étoient affoiblies, & l'affoiblissoient; la Moscovie n'étoit pas plus connue en Europe que la Crimée.

CHAPITRE X.

De la foiblesse des Etats voisins.

LORSQU'ON a pour voisin un Etat qui est dans sa décadence, on doit bien se garder de hâter sa ruine, parce qu'on est à cet égard dans la situation la plus heureuse où l'on puisse être; n'y ayant rien de si commode pour un Prince que d'être auprès d'un autre qui reçoit pour lui tous les coups & tous les outrages de la Fortune. Et il est rare que par la conquête d'un pareil Etat on augmente autant en puissance réelle, qu'on a perdu en puissance relative.

